

**Présents :**

**Enseignants :** M. Blandeau, Mme Lelièvre, M. Meneghetti, M. Carrière, Mme Le Goff, Mme Mouton, Mme Lefèvre, Mme Sévère, Mme Briey

**Mairie :** ; Mme Crom, adjointe à l'éducation

**Parents élus :** Mme Nicholls, Mme Gerbaud, Mme Benoist, Mme Thomas, Mme Dudouet, Mme Bretéché, Mme Jeannin, Mme Wilbrenninck

**Déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN) :** Mme Terrien

**Excusés :**

M. Luczak, inspecteur de l'éducation nationale ; M. Bézier, maire de Vigneux de Bretagne

**Secrétaire de séance :** Mme Lelièvre

**Ordre du jour :**

• **Questions des parents**

**-Question école:**

• *Si l'accueil des maternelles ne peut pas se faire par l'atsem dans la classe pour des raisons de responsabilité, comment expliquer que celle des GS prenne en charge la moitié de la classe pendant que les autres sont à la piscine ?*

Le directeur est responsable de la répartition des personnels enseignants et des ATSEM. Les élèves sont, sur l'ensemble du temps scolaire, placés sous la responsabilité d'un enseignant. Les élèves de maternelle ne peuvent être placés sous la seule responsabilité d'une ATSEM au moment de l'accueil.

Lorsqu'une moitié de classe se rend à la piscine, il n'est en aucun cas demandé à une ATSEM de prendre en charge seule une moitié de classe. Les élèves qui restent à l'école sont en classe, en situation d'apprentissage scolaire, selon une organisation précise, définie avec l'équipe pédagogique.

• *Les photographies individuelles sont-elles envisageables ?*

L'équipe a répondu à cette question lors des Conseils d'école des 15 février 2011, 16 novembre 2012, 11 juin 2013. La réponse reste la même : La photographie [...] qui ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire et peut être réalisée par un photographe dans son studio est de nature (si la prise de vue est effectuée à l'école) à concurrencer les autres photographes locaux. Elle ne peut donc être admise que si elle répond aux besoins de l'établissement [...]. (cf Circulaire n°2003-091 du 5-6-2003)

**-Questions mairie :**

• *Le bureau de la responsable des temps périscolaire devait être déplacé de sorte que les enfants aient plus d'espace. Il ne l'a toujours pas été.*

L'absence de prises pour brancher l'équipement informatique a contraint la mairie à reporter le déplacement du bureau. A la rentrée prochaine, il sera installé à l'étage.

• *Difficile d'avoir quelqu'un au téléphone pour prévenir d'un retard ou d'une absence au périscolaire. Si un message est laissé, il n'y a pas l'assurance qu'il soit bien reçu.*

Un rappel sera fait au personnel pour qu'ils aient le téléphone permettant de réceptionner les messages.

• *Très bon retour sur le dépliant expliquant la préparation des repas.*

Les parents d'élèves remercient la municipalité pour la qualité du dépliant d'informations.

• *Avons nous des dates pour la mise en place des gardes corps devant l'école ? Seront-ils bien fixés au bord du trottoir ?*

L'emplacement a été vu avec les services techniques.

• *Gratuité de la ½ supplémentaire en périscolaire.*

Le temps de 15h45 à 16h30 ne sera pas facturé aux familles, tant que les subventions accordées par l'état et la CAF pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sont effectives et sans diminution. Les parents remercient l'équipe municipale en charge du dossier sur les rythmes scolaires, pour l'écoute et l'intérêt porté à la demande de gratuité de la 1/2 heure supplémentaire.

- **Actualités de l'école**

- Effectifs / Structure**

A la prochaine rentrée, 28 élèves de PS sont attendus. Deux personnels du multi-accueil seront présents en petite section pour accompagner la première rentrée. L'arrivée au CP de 35 élèves nous oblige à constituer des doubles niveaux. Il n'est pas possible d'arrêter une structure pour la rentrée à l'heure actuelle, étant donné qu'une variation d'un ou deux élèves nous obligerait à tout changer. L'équipe envisage donc plusieurs solutions, et attend que les effectifs soient stabilisés avant de constituer les listes des classes, qui seront affichées à l'école la veille de la rentrée.

- Réunion d'information de rentrée**

L'équipe a décidé en conseil des maîtres de ne pas organiser de réunion d'information de rentrée. De nombreux parents n'y sont pas présents, les informations qui y sont rappelées le sont déjà par voie écrite, et la veille de la rentrée, les parents et enseignants ont d'autres priorités. La composition des classes sera donc affichée sur les vitres du préau la veille de la rentrée, avec la photographie de l'enseignant.

Le jour de la rentrée, les parents peuvent s'ils le souhaitent entrer dans la cour de l'école avec leur enfants.

- Personnels**

Mme Lefèvre quitte l'école. L'ensemble des membres du Conseil d'école la remercie chaleureusement pour son grand professionnalisme qui a contribué à la réussite de nombreux élèves au fil des ans. Mme Sévère n'est pas titulaire du poste qu'elle occupe à l'école. Elle a émis le souhait de pouvoir rester à l'école à la prochaine rentrée. Une demande a été émise en ce sens auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale. Une réponse devrait nous être apportée avant les vacances d'été. M. Carrière sera présent l'année prochaine, pour un an.

- **Nouveaux programmes et nouveaux cycles d'apprentissage**

Articulés autour de 5 grands domaines d'apprentissage, les programmes 2016 sont écrits « du point de vue de l'élève ». Les équipes pédagogiques travaillent depuis quelques mois déjà pour programmer les apprentissages de la petite section à la fin de la 6ème. Le cycle 3 regroupe désormais les classes de CM1, CM2 et 6ème. Le « conseil école-collège » a pour objectif d'organiser progressivement les apprentissages tout au long du cycle 3. Ce Conseil se réunit autant de fois que nécessaire au collège du Haut-Gesvres, afin de réaliser des bilans permettant d'ajuster les actions engagées.

Outre la réflexion portant sur le parcours d'apprentissage, la liaison École-Collège s'en trouve renforcée par la mise en place d'actions concrètes de longue durée permettant de limiter la rupture à l'entrée en 6ème.

Les enseignants ont un gros travail à fournir pour organiser la progressivité des apprentissages au sein de chaque cycle, et dans chaque classe de septembre à juin.

- Absences sur temps scolaire - Code de l'éducation - Article L131-8

L'équipe s'alerte du nombre croissant de parents prenant la liberté de partir en vacances sur le temps scolaire. Pour rappel, tout élève inscrit à l'école (maternelle également) est soumis à une obligation d'assiduité et **doit fréquenter l'école chaque jour de l'année**. Toute absence pour motif non légitime est immédiatement transmise à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Dans chaque école et chaque établissement, les absences des élèves sont mentionnées dans un registre d'appel. Tout personnel responsable d'une activité pendant le temps scolaire signale les élèves absents. Ces absences sont transmises à la direction académique. Lorsque la situation le justifie, l'IA-DASEN adresse aux personnes responsables de l'enfant un avertissement, dans lequel il leur rappelle leurs obligations légales et les sanctions pénales auxquelles elles s'exposent. Le fait, pour les parents d'un enfant soumis à l'obligation scolaire, après avertissement donné par l'IA-DASEN, de ne pas imposer à l'enfant l'obligation d'assiduité scolaire sans faire connaître de motif légitime ou d'excuse valable ou en donnant des motifs d'absence inexacts est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (135 €).

- Bilan annuel du projet d'école

Le projet d'école est un projet ayant pour objectif de prioriser des objectifs d'apprentissage à l'échelle de l'établissement scolaire. Les objectifs prioritaires ont été déterminés en fonction d'indicateurs pour une durée de 3 ans. Chaque année un bilan intermédiaire est effectué pour ajuster les actions qui seront mises en place l'année suivante. Le bilan de cette année n'est pas finalisé à ce jour, il sera présenté lors du premier Conseil d'école de l'année 2016-2017. A cette occasion, les actions des classes en lien avec le projet d'école seront présentées.

- Travaux d'été

Une demande de travaux a été transmise à Mme Rouvière, Directrice des services Techniques. Le déplacement du bac à sable a été demandé pour cause de difficulté d'entretien des sols : le bac à sable se trouve à proximité de l'entrée du hall maternelle. Le changement du sable est demandé (avec utilisation d'un sable de type « estuaire » plus fin, et surtout moins tachant). La révision des vélos est nécessaire.

- Vigipirate – En cas d'attentat

Un diaporama expliquant la conduite à tenir en cas d'attaque terroriste est présenté. En cas d'attaque terroriste : chercher à fuir en silence. Se confiner en silence en cas d'impossibilité de fuir.

- Prochain Conseil d'École et Élections

Le prochain Conseil d'École aura lieu dans la quinzaine suivant les élections des représentants de parents d'élèves. Pour rappel, toute personne ayant un enfant scolarisé à l'école peut se porter candidat, seul ou en liste. Dans ce cas, il faut se signaler rapidement auprès du directeur au moment de la rentrée scolaire.

La secrétaire de séance

Mme Lelièvre



Le directeur

M. Meneghetti



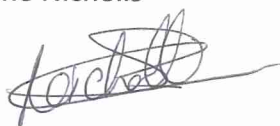
L'adjointe au maire

Mme Crom



La présidente des représentantes  
des parents d'élèves

Mme Nicholls



La DDEN

Mme Terrien

